



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

RELATIF

**A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT
AU GRADE DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE
SUPÉRIEURE**

SESSION 2022

Table des matières

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES.....	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE.....	3
III. FORMATION DES CANDIDATS	3
IV. LE JURY	4
A. La composition du jury.....	4
B. La formation du jury et la réunion de cadrage	4
V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....	5
A. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION	5
B. REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....	6
VI. LES STATISTIQUES	6

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

Selon l'article 5 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure comporte une épreuve unique d'admission. Cette épreuve d'admission consiste en une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (durée : 2 heures) ».

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 9 novembre 2021 au 14 décembre 2021
Dates de l'épreuve écrite d'admission	7 juin 2022
Dates des corrections	4 et 7 juillet 2022
Date de la réunion d'admission	7 juillet 2022

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels. Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

Monsieur Pascal TORRES-GUARDIOLA, conservateur en chef du patrimoine, musée du Louvre.

Membres de ce jury :

- Madame Isabelle BIDEAU, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, spécialité « photographe », département des collections, mobilier national ;
- Monsieur Philippe CRÉDEVILLE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », cité de la céramique – site de Sèvres ;
- Madame Isabelle DA LAGE, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », responsable mission formation, mobilier national ;
- Monsieur Sébastien NÉE, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « éclairagiste », musée du Louvre ;
- Monsieur Romain PASTOR, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et documents », musée du Louvre.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen : le planning et les étapes de la procédure, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration du sujet et de la grille de notation...

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

Le sujet proposé invitait les candidats à s'exprimer d'une façon personnelle sur leur conception du métier de Technicien d'Art tout en axant particulièrement leur réflexion sur un concept valorisant le savoir-faire, la créativité et l'innovation dans le domaine des métiers d'art : « Dans votre activité professionnelle quotidienne, comment associez-vous l'intelligence de la main à vos diverses productions ? » Il était demandé d'illustrer le propos, en deux heures, à partir d'exemples concrets tirés de l'expérience personnelle de chacun.

Les candidats pouvaient développer une argumentation où le goût pour leur métier occuperait une place centrale, sans pourtant éluder le vocabulaire technique ni la connaissance des matériaux propre à l'exercice du métier de technicien d'art tant dans le cadre de la création contemporaine que dans celui de la pratique de leur enseignement ou encore dans l'entretien et la restauration des collections et sites patrimoniaux dont l'État a la garde. Prise de recul par rapport à leur quotidien professionnel et expertise techniques étaient bien sûr très attendues de la part des candidats à l'accès au grade de Technicien d'Art de classe supérieure.

Au regard de la durée plutôt brève de l'épreuve, la construction du plan pouvait donc épouser une simple logique démonstrative où, dans un premier temps, l'analyse de l'expérience personnelle (qui ne devait en aucun cas consister en un exposé narratif dépourvu de recul, de jugement ou d'interrogations – ce qui aurait été trop proche d'un curriculum vitae développé) devait conduire, dans un second temps, à questionner la notion de patrimoine immatériel en relation à l'activité professionnelle quotidienne proprement dite ainsi qu'à la nécessaire transmission du geste. Ainsi, tel candidat a construit son argumentation sur une distinction entre la base théorique du métier et l'apprentissage du geste. Tel autre a insisté sur « la beauté du geste » et sur la spécificité du patrimoine immatériel qui ne perdure que dans la transmission et l'apprentissage. D'autres candidats ont mis en relation leur approche continue de la maîtrise de la pratique et leur rôle essentiel de formateur en abordant également la nécessité d'enrichir leur métier par l'adaptation aux nouvelles technologies... La diversité des métiers d'art et des pratiques autorisait évidemment autant de traitement du sujet que la spécificité de chacun des métiers et des parcours professionnels des candidats y engageait.

Il faut toutefois souligner que si de bonnes, voire de très bonnes, copies ont donné lieu à des résultats très satisfaisants, peu de candidats se sont montrés curieux quant à la pluralité des métiers d'art, faisant preuve parfois d'un certain manque d'ouverture envers les métiers qui ne relevaient pas de leur spécialité. Cette diversité des techniques aurait cependant pu guider les candidats dans la construction d'une réflexion plus synthétique sur les notions de l'intelligence de la main ou du patrimoine immatériel de l'humanité qu'appelait le sujet.

Pour autant, de nombreux candidats sont parvenus à saisir l'intérêt du sujet et ont rédigé des copies de qualité, parfois aussi d'une grande sensibilité, où l'analyse conceptuelle de l'intelligence de la main ou de la notion de patrimoine immatériel donnait également lieu à un développement privilégié. La faiblesse de certaines copies demeure liée toutefois à l'absence d'une prise de recul nécessaire au traitement du sujet, ce qui a détourné certains candidats d'une argumentation synthétique portant sur la place essentielle qu'occupent savoir-faire, créativité, maîtrise des gestes et des matériaux et innovation dans l'exercice de leur métier. Trop souvent cet élément central du sujet proposé n'a pas été perçu. Il importe en effet de rappeler que l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure demande aussi la capacité à mener à terme une réflexion associant analyse et questionnement théorique à partir de, et par-delà, la pratique.

Nous souhaiterions rappeler qu'une expression claire et une syntaxe correcte aident les correcteurs à lire avec une plus grande facilité les copies. Malheureusement, bien que le niveau général ait été cette année plutôt satisfaisant, quelques candidats ont encore montré une trop grande licence envers l'orthographe, ce qui est à déplorer.

B. REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Ainsi que nous le suggérons l'an dernier, cet examen professionnel est composé d'une unique épreuve écrite sur la base de laquelle le candidat répond à un unique sujet. Il nous paraîtrait souhaitable de proposer une épreuve orale complémentaire afin de donner aux candidats à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure la possibilité de s'exprimer sur leur parcours professionnel devant un jury. A défaut, il serait aussi envisageable de porter la durée de l'épreuve écrite à trois heures afin de laisser le temps aux candidats qui en auraient besoin de mener à terme une réflexion parfois à peine suggérée dans les copies, ce qui laisse penser que certains candidats ont parfois avant tout manqué de temps pour parfaire leur argumentation.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 11

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	39	35	27	7
Hommes	29	25	18	4
Total	68	60	45	11

Nombre de désistements : 3.

Seuil d'admission : 13,58 sur 20.

Amplitude des notes : de 3,17 à 17 sur 20.

Taux de réussite (nombre d'admis / nombre total de candidats convoqués x 100) : **18%**.

Monsieur Pascal TORRES-GUARDIOLA

Président du jury